



Montreuil, le 13 octobre 2022

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE DU 13 OCTOBRE 2022
APPROBATION ET PUBLICATION DES COMPTES 2021**

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

1^{ère} Résolution : Approbation des comptes annuels

La Commission Exécutive, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils leur ont été présentés. En conséquence, la Commission Exécutive donne quitus au Secrétaire à la Politique Financière pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

2^{ème} Résolution : Approbation du rapport général du Commissaire aux Comptes

La Commission Exécutive, après avoir entendu le rapport général du Commissaire aux Comptes, décide de l'approuver tel qu'il a été présenté.

3^{ème} Résolution : Affectation du résultat

La Commission Exécutive, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 est excédentaire pour un montant de 751 965 €, décide de l'affecter et de répartir de la manière suivante :

- Fonds syndical : 751 965 €

4^{ème} Résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité aux résolutions ci-dessus adoptées.